

## Les facteurs de risque organisationnels

Selon les conditions dans lesquelles il s'exerce, le travail peut être très enrichissant et avoir des effets positifs sur la santé. Il peut également être une source de souffrance, de conflit, de harcèlement, voire de maladie. Depuis plus d'une trentaine d'années, une panoplie de recherches scientifiques et de nombreux articles publiés sur le sujet font consensus. Les conditions et l'organisation de travail ont un impact sur la santé psychologique des travailleuses et des travailleurs. Voici la liste des facteurs qui ont un impact négatif sur la santé et les rapports sociaux au travail.



### Les facteurs de risque

- Le faible niveau de reconnaissance au travail
- Le manque de soutien des collègues ou du supérieur
- La charge de travail trop lourde ou répartie inégalement
- La faible latitude décisionnelle ou le peu d'autonomie au travail
- L'absence de communication entre la direction et les salarié-es, et entre les salarié-es eux-mêmes
- L'ambiguïté concernant les rôles de chacun et les tâches à effectuer
- L'absence de justice organisationnelle
- Le peu de moyens de conciliation travail, famille et vie personnelle

Toutefois, il est important de retenir que pris à l'inverse, ces facteurs de risque deviennent des facteurs de protection de la santé. Par exemple, la reconnaissance de la qualité du travail et des efforts accomplis est un important facteur de protection.



### Les facteurs de protection

- La reconnaissance au travail
- Le soutien des collègues et du supérieur
- Une charge de travail adaptée
- L'autonomie et l'accomplissement au travail
- La communication et la circulation de l'information
- Des rôles et des tâches clairement définis
- La justice organisationnelle
- Différents moyens de conciliation travail, famille et vie personnelle.

Certaines situations doivent aussi être surveillées, car elles sont particulièrement associées aux problèmes de violence et de harcèlement au travail<sup>1</sup> :

- Le manque de respect entre les membres du personnel
- Les conflits interpersonnels
- L'envie, la jalousie ou la rivalité
- La compétition excessive
- Les relations interpersonnelles difficiles (collègues, supérieurs, clientèle)
- Le manque de formation ou d'accompagnement à la suite d'un changement technologique
- Des outils de travail inadéquats ou en quantité insuffisante
- Un changement majeur dans la structure de l'entreprise ou de l'organisation
- L'arrivée d'un nouveau gestionnaire, une promotion interne



## Qu'en est-il de vos conditions de travail ?

Est-ce que les conditions dans lesquelles vous exercez votre travail comportent certains de ces facteurs de risque ?

Si oui, indiquez lesquels à votre représentante ou à votre représentant syndical.

---

1. COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (CNESST). *Comprendre et prévenir le harcèlement psychologique au travail — Guide pratique de l'employeur*, [Fichier PDF], Québec, CNESST, 2019. [<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/Publications/200/Documents/DC200-1003web.pdf>] (Consulté en avril 2020).